

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

OBJET :

Séance du 16 février 2024

AVIS DU POLE
METROPOLITAIN
SUR LE PLAN
D'ACTIONS
MOBILITE 2024-2028
DU CANTON DE
GENEVE

N° BU2024-02

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 16
Nombre de délégués
Présents : 10
Pouvoir : 0

L'an deux mil vingt-quatre, le 16 février à douze heures
quinze, le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni à
Archamps sous la présidence de Monsieur Vincent
SCATTOLIN, Premier Vice-président,
Convocation du : 09 février 2024
Secrétaire de séance : Monsieur Benjamin VIBERT
Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Vincent SCATTOLIN - Mme Chrystelle BEURRIER –
M. Pierre-Jean CRASTES – Mme Aurélie CHARILLON
– M. Christophe ARMINJON - Mme Carole VINCENT - M.
Claude THABUIS - M. Philippe MONET - M. Benjamin
VIBERT - M. Gabriel DOUBLET

• Délégués excusés :

M. Pierrick DUCIMETIERE – M. Stéphane VALLI – M.
Régis PETIT – Mme Nadine PERINET - M. Christian
DUPESSEY – M. Sébastien JAVOGUES

AVIS DU POLE METROPOLITAIN SUR LE PLAN D'ACTIONS
MOBILITE 2024-2028 DU CANTON DE GENEVE

Dans le cadre du plan de mandature mobilité du canton de Genève pour la période 2024-2028, les acteurs de mobilité du canton de Genève et du Grand Genève ont été consultés pour donner un avis sur les plans d'actions suivants : Plan d'actions du réseau routier (PARR), Plan d'actions des mobilités actives (PAMA), Plan d'actions du stationnement (PAST) et Plan d'actions du transport professionnel de personnes, de marchandises et de services (PATPRO).

Ce plan d'actions sera soumis au Conseil d'État puis au Grand Conseil lors du premier semestre 2024, et guidera ainsi la législature 2024-2028.

En complément du questionnaire portant sur une centaine d'actions, Le Pôle métropolitain souhaite donner sa perception globale des projets de plans d'actions.

Le Pôle métropolitain salue la méthode proposée par le canton de Genève tout au long de la construction du plan d'action, qui a donné une large place à la concertation.

Le Plan d'actions comporte de nombreuses actions transfrontalières témoignant de la prise en compte de la conscience de traiter la mobilité à l'échelle du bassin de vie et de déplacement transfrontalier.

Cependant, le Pôle métropolitain regrette l'absence d'approche générale qui amoindrit l'importance de la dimension transfrontalière, et rend difficilement lisible les objectifs souhaités par le canton pour améliorer la mobilité.

Le plan d'actions propose une poursuite de la politique de mobilité des dernières années mais

n'apporte pas de nouvelles mesures fortes permettant de s'inscrire dans les objectifs de la Charte Grand Genève en transition et la Vision territoriale transfrontalière. En effet, la croissance démographique avec comme conséquence une augmentation des déplacements (+ 1.6 millions de déplacements d'ici 2050) appelle des réponses fortes, ambitieuses mais pragmatiques pour relever les enjeux de congestionnement, de limitation des émissions de gaz à effets de serre et du bruit, de conflit d'usages et de pression sur les espaces publics).

Nous sommes convaincus que la réussite du programme d'actions est conditionnée à une approche de bassin de vie transfrontalier.

Or, la construction du plan d'actions en 4 parties, sans mise en cohérence, et sans véritable objectif affiché, ne permet pas d'avoir une approche transfrontalière intégrée et rend les actions relativement morcelées.

Le Pôle métropolitain rappelle que les actions de mobilité ne seront efficaces que si elles s'inscrivent dans une stratégie transfrontalière, et avec des moyens correspondants aux ambitions. A titre d'exemple, l'information multimodale doit pouvoir fonctionner comme un bouquet de services mobilité complet et élargissant son périmètre au-delà du canton (comme peuvent le faire les agglomérations françaises et suisses qui offrent une information multimodale à une échelle métropolitaine), les plans de mobilités employeurs (notamment les employeurs du « grand Etat » employant une part importante de frontaliers) doivent systématiquement s'accompagner d'une offre de transport alternatives à la voiture complète et plus performante qu'aujourd'hui.

Le Pôle regrette par ailleurs que le plan de transports collectifs, soumis au Grand Conseil n'ait pas fait l'objet d'une consultation des partenaires français. En effet, le fait frontalier impacte clairement les politiques publiques du canton de Genève, et notamment le développement des transports collectifs quand on sait qu'un tiers des actifs du canton de Genève sont frontaliers.

Nous souhaitons rappeler que la construction d'infrastructures de transport ne fonctionnera que si elle est accompagnée d'une offre de transports collectifs capacitaires à une échelle métropolitaine, avec des fréquences renforcées et allongées du LEX, des trams et BHNS, une desserte transfrontalière à améliorer sur des secteurs mal desservis (secteur ouest du Chablais, sud de Genève notamment). Le succès du Léman Express témoigne de la nécessité de développer des infrastructures structurantes à l'échelle d'un bassin de vie commun, de part et d'autre de la frontière.

Cette offre de transports collectifs capacitaire et efficace nécessite un financement conjoint des parties françaises et suisses, à la fois sur l'investissement et le déficit d'exploitation. Le renforcement de l'offre et des fréquences ne pourra être possibles qu'au moyen de financements transfrontaliers.

Nous rappelons que le budget mobilité en fonctionnement des AOM du Genevois français est dédié à 30% au transfrontalier (à titre de comparaison, la part du budget des TPG sur le transfrontalier est de 10%). Dans les 5 prochaines années, le budget des AOM du Genevois français va progresser sachant que les investissements les plus importants relèvent de projets transfrontaliers (Tram de St Julien, Ferney et Annemasse).

Par ailleurs, le Pôle métropolitain sollicite une participation active du canton de Genève dans la stratégie de covoiturage menée par le Pôle métropolitain et dont les résultats sont concluants et prometteurs.

Enfin, nous tenons à rappeler que la question de la mise en place d'un fond transfrontalier, permettant le développement d'une offre transfrontalière et permettant de traiter les questions d'investissement et de fonctionnement de cette offre, est plus que jamais une nécessité pour se hisser à la hauteur des enjeux de mobilité de notre agglomération transfrontalière.

Cette approche transfrontalière multimodale est, à notre sens, la seule manière de résoudre collectivement cette équation de la mobilité.

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'avis du Pôle métropolitain sur le plan d'actions mobilité 2024-2028 du canton de Genève.
- **AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant** à le transmettre aux autorités du Canton de Genève.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 26 février 2024

Publié ou notifié le 26 février 2024

Le Président,
Christian DUPESSEY

